

Extrait de l'Yonne Républicain du 25/10/2007

■ VAUDEURS

Le conseil municipal se prononce contre les éoliennes



Les éoliennes, toujours au centre des débats.

Le conseil municipal de Vaudeurs s'est prononcé à l'unanimité contre l'implantation d'éoliennes sur la commune. Pour la société Enel Erelis, ce refus est une douche froide. « Les élus avaient apprécié la présentation du projet lors du pôle éolien d'Avallon », précise Damien Vacalus, chef de projet pour l'entreprise Enel Erelis. « A l'heure où tout le monde parle du réchauffement climatique et de l'urgence de développer des énergies propres, ce refus est difficile à admettre », ajoute-t-il.

Pour l'heure, le projet est en cours d'instruction et va être soumis à la consultation d'une vingtaine de services de l'Etat. Une enquête publi-

que va être menée et chaque habitant des trois communes concernées (Les Sièges, Couleurs et Vaudeurs) pourra venir étudier le dossier complet.

Un commissaire enquêteur fera la synthèse de cette enquête et le préfet donnera son avis sur la réalisation du projet.

Par son refus, la mairie de Vaudeurs a voulu mettre en lumière l'isolement des petites communes face à des projets d'une telle envergure. « Depuis cette année, la création d'une Zone de développement de l'éolien est obligatoire, cela permet de regrouper toutes les communes d'un territoire concerné, explique Jean-Paul

Schlickling, maire de Vaudeurs. *Il ne faut pas oublier que des éoliennes de 150 mètres sont visibles à 20 km à la ronde, les communes limitrophes ont donc le droit de s'exprimer sur l'impact visuel.* »

Le projet de Vaudeurs date de 2003 et aucune ZDE n'a été créée. La société Enel Erelis a déposé un permis de construire et espère toujours voir aboutir le projet dans son entier.

Les deux éoliennes de Vaudeurs sont le centre du problème puisque la plus proche se trouve à 570 mètres de la première habitation et que les riverains du hameau des Loges craignent des nuisances visuelles et sonores.

I. L.